RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AISNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2020

Le 13 octobre deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

Etaient présents avec voix délibérative : M. Jean-Marie MERLO – M. Thierry RAVERDY – M. Jean-Paul COFFINET – M. Marc DAIME – M. Jacky LEVEQUE – M. Richard JANNIN – Mme Nathalie LEFORT – M. Gilles PAYEN - M. Stéphane BRATEAU – M. Michel DUVAL – M. Sébastien HIVERLET – Mme Marie-Claire MASSART – M. Grégory GENTE – Mme Christine BOIN – Mme Françoise PILLOY – M. Johnny MOGLIA – Mme Elisabeth DELIGNY – M. Dany VANDOIS qui a reçu procuration de M. Eric SAILLARD – M. Patrice GRANDJEAN – Mme Véronique DESIMEUR – Mme Stéphanie FIDANZA – Mme Geneviève HERMET – M. Pascal BOULANGER – M. Tony BRIDIER – Mme Micheline LADEUILLE – M. François RAHON – M. Matthias CARPENTIER – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Gilles DEWEVER – M. Marc FOSSE – M. Christian BALDUREAUX - M. Sébastien FRANQUE – M. Michael FOLLET – M. Fabrice BEROUDIAUX – Mme Martine BRICOT – M. Patrick VUIBERT – M. Alain DEGRYSE – Mme Sarah FLAMANT – M. Hervé GIRARD (arrivé à la délibération n°46-2020) - M. François PUCHOIS – M. Franck VILLEQUEY.

Présents sans voix délibérative : M. Johnny MASSART – M. Denis CASSAN – M. Michel GOBRON – M. Gilles POSSET.

Titulaires excusés : Mme Anne-Claire VRAINE – M. Eric SAILLARD qui a donné procuration à M. Dany VANDOIS – M. Fabrice BRIQUET – M. François HARANT.

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération 38-2020 :** Décision Modificative n°1.
2. **Délibération 39-2020 :** Décision Modificative n°2.
3. **Délibération 40-2020 :** Décision Modificative n°3.
4. **Délibération 41-2020 :** Régularisation des sur-amortissements.
5. **Délibération 42-2020** : Attribution d'une subvention à la maison de la nature et de l'oiseau et au musée de Vassogne.
6. **Délibération 43-2020** : Attribution d'une subvention à l'ADMR de Beaurieux.
7. **Délibération 44-2020** : Attribution d'une subvention au centre intercommunal d'éducation musicale.
8. **Délibération 45-2020** : Attribution d'une subvention au foyer coopératif du collège de Corbény.
9. **Délibération 46-2020** : Participation au financement d'un BAFA.

10. **Délibération 47-2020** : Modification des tarifs de l'école de musique.
11. **Délibération 48-2020** : Election d'un représentant à la commission consultative paritaire de l'USEDA.
12. **Délibération 49-2020** : Projet de construction d'un espace à vocation touristique sur le site de « Vaulair » : choix de l'architecte.
13. **Délibération 50-2020** : Assainissement Non Collectif : avenant au contrat de l'entreprise G2C pour la réalisation des études parcellaires à Craonnelle et Aubigny en Laonnois.
14. **Délibération 51-2020** : Tarifs des études de définition de filières des installations d'assainissement non collectif sur les communes de Craonnelle et Aubigny en Laonnois et signature d'une convention avec les particuliers.

Le président, M. Jean-Paul COFFINET constate que le quorum est atteint au regard de la liste d'émargement puis ouvre la séance.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur COFFINET présente aux conseillers Monsieur Nicolas LENCEL qui remplacera Mme LAHAYE durant sa suspension.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les membres présents approuvent le compte rendu du 27 juillet 2020.

DELIBERATION N° 38-2020
DECISION MODIFICATIVE N°1

Exposé de Monsieur COFFINET

A la demande de la perception, à la suite d'une erreur d'imputation des travaux de la gendarmerie, le président propose une Décision Modificative.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve à l'unanimité la Décision Modificative suivante :**

1 700 747.26 au 2132 – 041 en recette d'investissement
1 700 747.26 au 2138 – 041 en dépense d'investissement

DELIBERATION N° 39-2020
DECISION MODIFICATIVE N°2

Exposé de Monsieur COFFINET

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve à l'unanimité la Décision Modificative suivante :**

<u>Dépense de fonctionnement</u>
7398 - reversements, restitutions et prélèvements divers : 5 000 €

<u>Recette de fonctionnement</u>
7362 - Taxe de séjour : 5 000 €

DELIBERATION N° 40-2020
DECISION MODIFICATIVE N°3.

Exposé de Monsieur COFFINET

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve à l'unanimité la Décision Modificative suivante :**

Dépense de fonctionnement – 023 virement de la section d'investissement : + 1 €
Recette de fonctionnement – 777 - 042 quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat : + 1 €
Dépense d'investissement – 13918 – 040 Autres : + 1 €
Recette d'investissement – 021 : virement de la section de fonctionnement : + 1 €

DELIBERATION N° 41-2020
REGULARISATION DES SUR-AMORTISSEMENTS.

Exposé de Monsieur COFFINET

La trésorerie nous informe qu'il existe dans la comptabilité de la communauté de communes des sur-amortissements constatés depuis les exercices 2016 et 2017.

Il convient donc de corriger ces sur-amortissements.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Autorise à l'unanimité le comptable public à passer les écritures d'ordre non budgétaire suivantes :**

Débit du 2804412 par le crédit du 1068 pour un montant de 272 255.34 €
Débit du 28184 par le crédit du 1068 pour un montant de 1 205.35 €.

DELIBERATION N° 42-2020
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DE LA NATURE ET DE L'OISEAU ET AU MUSEE DE VASSOGNE.

Exposé de Monsieur COFFINET

Dans le cadre de son développement touristique la communauté de communes apporte un soutien financier aux associations qui œuvrent et qui développent

sur son territoire des animations et des services pour les touristes et la population.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'attribuer au titre de l'année 2020 les subventions aux associations suivantes :

Bénéficiaires	**Nature du projet subventionné**	**Montant de la subvention**
Association du musée de Vassogne	Restauration et valorisation d'une maison provisoire des années 20	3 878 euros
Association Maison de la Nature et de l'Oiseau	Animation et organisation de sorties grand public et classes	7 200 euros
TOTAL		11 078 euros

Monsieur COFFINET précise que chaque année l'association de la Maison de la Nature et de l'Oiseau organise des animations sur notre territoire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Décide d'attribuer à l'unanimité pour l'année 2020 les subventions aux associations figurant dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION N° 43-2020
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADMR DE BEAURIEUX.

Exposé de Monsieur COFFINET

Lors du vote du budget, il a été prévu l'octroi en 2020 d'une subvention de fonctionnement pour l'ensemble des associations d'aide à domicile intervenant sur le territoire de la C.C.C.D. Cette subvention est répartie en fonction de la population desservie avec un maximum de 1,50 € par habitant, soit pour l'ADMR de la commune de Beaurieux un montant de 6 364.50 €.
L'ADMR de Beaurieux a formulé une demande :
Objet : Service d'aide à la personne.

Subvention sollicitée : 8 200 €
Subvention accordée : 6 364.50 €

Monsieur COFFINET rappelle que ces subventions sont attribuées dès lors que les associations d'aide à domicile intervenant sur notre territoire en font la demande via le formulaire approprié.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Autorise à l'unanimité le président à verser une subvention de 6 364.50 € pour son service d'aide à la personne à l'ADMR de Beaurieux.

DELIBERATION N° 44-2020
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'EDUCATION MUSICALE

Exposé de Monsieur COFFINET

Dans le cadre du partenariat de la Communauté de Communes du Chemin des Dames avec le Centre Intercommunal d'Education Musicale de Guignicourt et suite à la demande de ce dernier pour satisfaire l'équilibre financier de l'association en 2020 et participer à l'animation de l'école de musique, le président propose le versement au CIEMG d'une subvention en 2020.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Autorise à l'unanimité le président à verser une subvention d'un montant de 1 000 € au Centre Intercommunal d'Education Musicale de Guignicourt en 2020.**

DELIBERATION N° 45-2020
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FOYER COOPERATIF DU COLLEGE DE CORBENY

Exposé de Monsieur COFFINET

Le foyer coopératif du collège de Corbény est une association dont le but est d'organiser des activités au service des élèves (voyages et sorties pédagogiques).

Pour donner suite à sa demande et satisfaire l'équilibre financier de l'association le président propose le versement d'une subvention au foyer coopératif du collège de Corbény pour l'année 2020.

Conditions d'attribution

- 5 € par enfant du collège résidant dans une commune de la Communauté de Communes du Chemin des Dames selon le registre des inscriptions au moment de la demande de subvention soit pour l'année 2020 : 900 €.

Monsieur COFFINET rappelle qu'une partie des élèves de la CCCD se rend au collège de Vailly, que pour le moment aucune demande de subvention n'a été reçue mais qu'elle serait bien entendu proposée au conseil si c'était le cas.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Autorise à l'unanimité le président à verser une subvention au foyer coopératif du collège de Corbény pour l'année 2020 selon les conditions d'attribution d'un montant de 900 €.**

DELIBERATION N° 46-2020
PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN BAFA

Exposé de Monsieur COFFINET

Le président propose au conseil communautaire de participer aux frais engagés par :

- Monsieur BEAUGEOIS Nicolas, résidant à Corbény

Pour sa formation au BAFA, en lui attribuant 280 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Décide à l'unanimité d'attribuer pour la formation BAFA de base une participation de 280 € à BEAUGEOIS Nicolas et procéder au versement sur le compte bancaire de sa mère Mme BEAUGEOIS Nathalie.**

DELIBERATION N° 47-2020
MODIFICATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Exposé de Monsieur CARPENTIER

En accord avec le Centre Intercommunal d'Education Musicale de Guignicourt (CIEMG), le Président propose une actualisation des tarifs à compter de septembre 2019.

- Tarifs pour le 1er élève

Instrument 30 min : 35 € / mois sur 10 mois (sept à juin)
Formation musicale 1 h : 29 € / mois sur 10 mois (sept à juin)
Cotisation annuelle : 26 €

- Réduction pour un 2éme élève de la même famille : -25%

Instrument 30 min : 26.25 € / mois
Formation musicale 1h : 21.75 € / mois

- Réduction pour un 3ème élève de la même famille : -50%

Instrument 30 min : 17.50 €
Formation musicale 1h : 14.50 €

- Cotisation annuelle à partir du 2ème élève de la même famille : -50%

Cotisation annuelle : 13 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Décide à l'unanimité d'actualiser ses tarifs à partir de septembre 2019.**

DELIBERATION N° 48-2020
ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'USEDA

Exposé de Monsieur COFFINET

L'article L-224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, repose sur la création d'une commission regroupant l'USEDA et l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre de l'USEDA. C'est une instance de dialogue.

Cette commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de faciliter les échanges de données et de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement de chaque collectivité.

La communauté de communes doit donc désigner un représentant afin de siéger à toutes les commissions consultatives paritaires.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Paul COFFINET en tant que représentant à la commission consultative paritaire de l'USEDA.

DELIBERATION N° 49-2020
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE A VOCATION TOURISTIQUE SUR LE SITE DE « VAUCLAIR » : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Exposé de Monsieur COFFINET

Dans le cadre de la construction d'un espace multifonction à vocation touristique sur le site de l'abbaye de Vauclair sise sur la commune de Bouconville Vauclair, un avis d'appel à la concurrence pour le choix de l'architecte a été publié le 18 mai 2020.

Le Cabinet VERDI a procédé à l'analyse des candidatures. Sur les dix-huit plis qui ont été déposés dans le délai imparti, trois entreprises ont été pré-sélectionnées selon les critères suivants :

Vote après pondération	CANDIDAT 1 OVERCODE	CANDIDAT 2 MASKARADE	CANDIDAT 3 BLP ARCHITECTES
Compréhension du programme et mode opératoire (10 PTS)	10	10	10
Méthodologie / Mode opératoire (5 PTS)	5	5	2.5
Compétences /	10	10	10

Organigramme (10 PTS)			
Moyens – effectifs – CA (5 PTS)	5	5	5
Références (20 PTS)	20	20	20
Analyse du Planning (10PTS)	10	10	10
Prix (40 PTS)	30.10	29.53	31.92
TOTAL	90.10	89.53	89.42
Prix proposé	87 675,00€	89 350,00€	82 665,00€

En date du 22 septembre 2020, les entreprises d'architecture OVERCODE, MASKARADE et BLP ARCHITECTES ont présenté leurs projets devant les membres du Bureau.

En date du 06 Octobre 2020, une présentation des offres a été faite à la Commission Travaux des bâtiments communautaires.

Au vu de chacune des présentations et des projets, le Bureau et la Commission proposent au Conseil Communautaire d'attribuer le marché au candidat suivant :

Candidat n° 3 : BLP ARCHITECTES pour un montant total de 82 665,00€

En réponse à Mme BOIN, M. COFFINET précise que les plans ne sont pas encore réalisés, l'architecte est missionné pour le faire. Les plans seront bien entendu, présentés en conseil.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Décide à 41 voix pour et 1 abstention (Monsieur RAHON) d'attribuer le marché à l'entreprise BLP ARCHITECTES pour un montant de 82 665 ,00€.**
- **Autorise à 41 voix pour et 1 abstention le Président à signer toutes les pièces relatives à la passation du marché.**

DELIBERATION N° 50-2020
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AVENANT AU CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE G2C – ALTEREO POUR LA REALISATION DES ETUDES PARCELLAIRES A CRAONNELLE ET AUBIGNY EN LAONNOIS

Exposé de Monsieur GIRARD

Délibération qui annule et remplace la délibération n°37-2020.

Le 26 juillet 2016, la Communauté de Communes du Chemin des Dames a signé un marché à bons de commande avec l'entreprise G2C – Altéréo de Saint Laurent Blangy pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur son territoire.

La durée de validité des marchés à bons de commande passés par les pouvoirs adjudicateurs ne peut dépasser quatre ans.

Toutefois en raison de la crise sanitaire du COVID, les études sur les communes de Craonnelle et Aubigny en Laonnois n'ont pas pu être réalisées dans les délais légaux.

Aussi le président propose exceptionnellement de déroger à cette règle quadriennale par avenant et de prolonger de 1 an le marché à bons de commande signé avec l'entreprise ALTEREO – G2C.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Autorise à l'unanimité le président à signer un avenant avec l'entreprise G2C – ALTEREO pour prolonger de 1 an le marché à bons de commande pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.**

DELIBERATION N° 51-2020
TARIFS DES ETUDES DE DEFINITION DE FILIERES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LES COMMUNES DE CRAONNELLE ET AUBIGNY EN LAONNOIS ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES PARTICULIERS

Exposé de Monsieur GIRARD

Un avenant a été signé avec le cabinet d'étude G2C pour la réalisation des études à la parcelle sur les communes de Craonnelle et Aubigny en Laonnois définies prioritaires par l'agence de l'eau.

Ces études seront facturées aux propriétaires après déduction des subventions de l'agence de l'eau.

Les tarifs appliqués aux particuliers seront les suivants :

Tarif des études à la parcelle préalables à une réhabilitation **(Subventions de l'agence de l'eau déduites)**	**Tarif T.T.C.**
Par installation pour une commande comprenant 1 à 5 études à la parcelle	293 €
Par installation pour une commande comprenant 6 à 20 études à la parcelle	280 €
Par installation pour une commande comprenant plus de 20 études à la parcelle	257 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessus pour les études à la parcelle préalables à une réhabilitation, subventions de l'agence de l'eau déduites.**

- **Autorise à l'unanimité le président à signer une convention pour la réalisation des études préalables avec les particuliers.**

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur COFFINET propose d'ouvrir l'attribution des subventions de 10 % pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur les communes non prioritaires aux communes qui pourront déposer un dossier par an. Les conseillers sont d'accord.
- Monsieur COFFINET souhaite que l'achat d'illuminations de Noël soit maintenant autorisé dans le cadre de l'enveloppe tourisme « amélioration du cadre de vie ». Les conseillers sont d'accord.
- Monsieur COFFINET informe les conseillers qu'un travail est engagé afin que la CCCD ouvre une Maison France Service sur son territoire. La préfecture souhaite que cette structure soit implantée à Beaurieux. Les commissions vont travailler sur le sujet et notamment sur la possibilité également d'un service itinérant.
- Monsieur DUVAL souhaite que la CCCD intervienne afin que la poste, seul organisme bancaire présent à Bourg et Comin installe un distributeur de billets. Il s'agit d'une demande de la population que l'on retrouve dans le projet de territoire. Monsieur COFFINET est d'accord mais il explique que cela sera compliqué car les banques suppriment les distributeurs de billets qui leur coûtent trop cher en milieu rural. Toutefois, il ajoute qu'il sera plus facile d'obtenir des résultats si les communes s'unissent. Les commissions vont travailler sur le sujet. Les conseillers sont d'accord.
- Transfert des pouvoirs de police spéciale : Monsieur COFFINET exprime son souhait de ne pas les lui voir transférés. Un modèle d'arrêté va être envoyé aux communes. Les communes ont six mois pour refuser le transfert suite à l'élection du président.
- Plan Local d'Urbanisme : Monsieur COFFINET explique qu'à la mandature précédente le transfert de cette compétence avait été refusé. Monsieur COFFINET estime que la CCCD ne dispose pas de suffisamment de fonds pour assumer cette compétence. Un modèle de délibération va être envoyé aux communes. Délibération à prendre avant le 31 décembre 2020.
- Monsieur COFFINET explique qu'une réunion va bientôt être organisée avec les communautés de communes de la Champagne Picarde, Pays de la Serre et la communauté d'agglomération de Laon afin de travailler sur un SCoT intercommunautaire. En réponse à M. RAVERDY, Monsieur COFFINET confirme que les avis d'urbanisme resteraient de la compétence du Maire si un SCoT était mis en place. En réponse à Monsieur PAYEN, Monsieur COFFINET explique que la définition des zones constructibles serait faite ensemble. Monsieur COFFINET tiendra informé les conseillers des différents échanges qu'il aura avec les autres communautés de communes et si cela ne convient pas aux élus de la CCCD, cette dernière ne prendra pas part à ce SCoT.

- Mme FLAMANT souhaite qu'on lui rappelle la procédure afin de pouvoir bénéficier de la subvention de 10 % pour la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs. La procédure lui sera envoyée.

- <u>Projet de la commune de Bourg et Comin</u>

  Monsieur DUVAL explique qu'il va solliciter la communauté de communes pour la réalisation des projets de la commune à caractère touristique. La commune a aussi à cœur de préserver le commerce local. Elle va acquérir un immeuble commercial pour pallier la fermeture de la boulangerie et souhaite la réhabilitation du restaurant hôtel fermé depuis plusieurs années. La commune a de nombreux projets touristiques :

  - Location de bateaux électriques à la journée sur les canaux.
  - La commune aiderait un particulier qui aurait un projet de péniche balades, restauration.
  - Projet de location de barques sur l'Aisne.
  - Projet de quai flottant sécurisé pour les barques.
  - Activités kayak.
  - Un musée de la voiture à pédales va ouvrir dans les semaines à venir porté par un particulier, Monsieur Christophe FOUANT.
  - Création d'un parc floral de 3 ha avec l'aide d'un chantier d'insertion et jardins partagés. Possibilité de création d'emplois pérennes en finalité.
  - Gestion des bois, entretien des berges de l'Aisne, contrat avec VNF pour l'entretien des chemins de halage avec l'aide d'un deuxième chantier d'insertion.
  - Acquisition d'un immeuble pour les chantiers d'insertion.
  - Circuits pédestres : tour de Bourg et Comin, la balade du pécheur, circuit industriel pour faire connaitre le pont canal avec panneaux touristiques et exposition locale sur l'historique du tunnel de Braye en Laonnois.
  - Développement d'emplois saisonniers pour ces projets.

  Monsieur COFFINET souhaite que tous ces projets aboutissent pour le bien du territoire et confirme que la communauté de communes accompagnera la commune dans la mesure du possible et dans ce qu'il lui sera autorisé légalement de faire.

  - Monsieur DUVAL souhaiterait que l'on « s'accapare » l'enquête qui a été réalisée. Monsieur COFFINET précise qu'il s'agit d'un projet de territoire avec des conclusions et que les commissions qui viennent d'être mises en place vont devoir travailler sur ces conclusions. Ce projet de territoire est la feuille de route des commissions.

La séance est levée à 20 h 40.